

Jeudi 16 décembre 2021, la Direction réunissait les organisations syndicales (un représentant par OS) dans les locaux de la Direction afin d'exposer le plus « clairement » possible le déroulé des travaux à venir à la cité administrative d'ANGERS.

Le budget alloué est de 3,2 millions d'euros.

Depuis des années, les agents se plaignent du froid (16 degrés, pas plus, l'hiver dans certains bureaux) ou de la chaleur (plus de 30 degrés dans les bureaux au sud l'été).

Il ne s'agit pas de travaux de décoration mais bien de gros travaux nécessaires et d'ampleur qui débiteront au printemps 2022. Ils se termineront durant le 3^e trimestre 2023.

Les travaux financés par l'État ne concernent que le bâtiment D. Le projet déposé a été lourd à monter (en collaboration avec : la préfecture, la DDT et l'Éducation Nationale).

Ce projet a participé à un « concours ». Tous les projets de France n'ont pas été retenus.

Les marchés publics sont en cours.

La notification aux entreprises retenues doit être faite avant le 31/12/2021.

Phases des travaux

1 - Isolations, éclairages

- Les travaux d'isolation se feront par l'extérieur sur la quasi-totalité du bâtiment D (sauf archives et salle de co-affectation). Il convient, à partir de septembre 2022, de retenir que ces travaux d'ampleur se feront sur une période de 12 mois.
- Remplacement des menuiseries. Celles des services mais aussi dans les locaux syndicaux. Les locaux des amendes ayant déjà eu leurs menuiseries remplacées ne sont pas concernés.

Le remplacement des huisseries se fera par demi étage (3 semaines par 1/2 niveau) afin de permettre aux agents de s'organiser pour télétravailler, travailler à distance ou se déplacer dans les locaux dits « tampons » (salles de réunion, bureaux vides ou d'archives). Ces travaux dureront 5 mois sur la partie nord (côté police) et autant sur le côté sud.

- Les luminaires actuels seront remplacés par des éclairages LED.
- Il y aura des travaux à l'Éducation Nationale de câblages informatiques et d'éclairage.

2 - Les mises aux normes vont être importantes (dureront 14 mois au total)

- Construction d'une tour extérieure . Elle partira du local des archives « des amendes » et montera jusqu'en haut du bâtiment. L'ascenseur sera désormais à cet endroit. Il arrivera sur les paliers au niveau des fenêtres actuelles. Les ascenseurs actuels ne sont plus du tout aux normes. Un fauteuil roulant ne peut y entrer et les pompiers ne peuvent pas



évacuer sur civière.

- L'escalier de secours qui se situe sur le pignon sud du bâtiment (côté police) n'est plus aux normes. Un escalier reliera les balcons de la façade nord et aboutira sur le côté des locaux syndicaux. Solidaires Finances Publiques s'est inquiété du risque de la perte de clarté. La direction s'est voulu rassurante. L'escalier devrait être métallique et ajouré. A voir !!!
- Remise aux normes des portes coupe-feu
- Remise aux normes des cloisons des archives
- Remise aux normes de l'électricité.

3 - Entretien et valorisation du bâtiment

Réfection du toit terrasse au-dessus de la salle de réunion (co-affectation) avec pose d'un garde-corps;

- Mise aux normes de la ventilation ;
- Amélioration du chauffage : ré-équilibrage des circuits d'eau. Pas de changement des corps de chauffe.

Il est bien entendu que ces travaux vont cohabiter les uns avec les autres.

Organisations

1 - Vie pratique

La Direction du Maine et Loire équipe les agents de matériel portable au maximum afin de faciliter le travail des agents durant ces périodes de très gros travaux.

Les agents ne souhaitant pas télétravailler ne télétravailleront pas. Ceux qui télétravaillent déjà pourront augmenter le nombre de jours de télétravail. Ceux qui veulent travailler à distance (sur des sites extérieurs, la Direction comprise) en auront la possibilité et ceux qui demandent un télétravail ponctuel ne se verront opposer aucun refus.

La Direction est consciente des problèmes qui seront générés. C'est la raison pour laquelle elle a demandé aux entreprises de faire le maximum de travaux bruyant en dehors des heures de réception mais aussi entre 7 H et 8H30, entre 12 h et 13 H 30 et après 16 H bien sûr ce n'est pas en adéquation avec les horaires de tous mais il est impossible de faire des travaux sans bruit ! M Derrac affirme même, que, si très exceptionnellement, il faut fermer alors cela sera fait. Les travaux ne pourront se faire sans l'implantation « d'une base de vie ». Celle-ci se situera sur le parking du pignon sud (côté syndicats). Il y aura 20 ou 30 places sacrifiées. Solidaires a rappelé qu'il y aura les passages de camions qui sûrement demanderont le blocage de plus de places de parking.

2- Vie des services et des agents

La caisse du SIP restera ouverte sauf si les gros travaux ne le permettent pas. Pendant le printemps, avec la construction de la tour (ascenseur) les collègues des amendes vont «souffrir». Ils seront donc déplacés. L'accueil amende sera donc isolé. Il pourra rejoindre l'accueil du SIP. La pose de panneaux acoustiques prévus à l'accueil devra se faire dans le



Solidaires Finances Publiques 49 – 15 bis rue Dupetit-Thouars, Bât D – 49000 ANGERS
☎ : (+33) 02-41-74-52-90 – ✉ : solidairesfinancespubliques.ddfip49@dgfip.finances.gouv.fr

Une Force pour tous les agents de la DGFIP

même temps.

Lors des ouvertures de portes pour l'ascenseur le couloir et la cage d'escalier seront condamnés. Il y aura un « enclouement » à partir du bas de l'escalier (création d'une paroi séparant le hall d'entrée des escaliers. Cette paroi restera en place après les travaux. Un digicode sera nécessaire pour monter dans les étages.

Il conviendra de prendre l'escalier de secours (le plus proche du commissariat) durant ces gros travaux. Les badgeuses seront déplacées.

Le 1^{er} janvier 2023 est prévue la fusion des SIP EST et OUEST et celle des SIE EST et OUEST d'Angers. L'arrivée de 14 agents de « Jeunesse et Sport » désormais rattachés à l'Académie est également à prendre en compte.

Pour les localisations de service, à ce jour la Direction prévoit :

- de ne rien changer au RDC.
- de ne rien changer au 1^{er} étage à part peut-être installer le standard.
- d'installer au 2^{ème} étage : le PRS (qui ne bouge pas), les agents du SIP (pas obligatoirement ceux du SIP d'Angers Ouest) afin de libérer le 3^{ème} étage, puis les agents « Jeunesse et Sport » (Coté police) ;
- Le SIE ANGERS sera localisé au 3^{ème} étage

A la fin des travaux, les «zones tampons» qui peuvent accueillir au total 32 postes redeviendront des salles de convivialité ou de réunion.

Bien évidemment la CID sera fortement sollicitée.

Questions diverses

- Solidaires Finances Publiques a demandé au Directeur, dès cette première réunion, de réfléchir à la possibilité d'accorder aux agents, qui vont forcément souffrir, une autorisation d'absence à l'issue de ces travaux. Il nous paraît judicieux que la Direction puisse prouver aux agents sa reconnaissance et sa gratitude d'exercer dans leurs missions dans de telles conditions.
- Les agents de la Cité Administrative d'Angers ont vu leurs toilettes rafraîchies. Le sol est recouvert d'un joli lino, les portes peintes en gris et les murs..... en vert «bourgeon de printemps».

La Direction explique que ce n'était pas la couleur choisie (heureusement) .

M Derrac se déplacera pour pouvoir constater.

- Les agents en poste dans le bâtiment C ont froid et ont besoin de radiateurs d'appoint pour pouvoir travailler dans des conditions acceptables. La Direction va s'occuper du problème.

